

[Text]

Mr. Juneau: I think you are right. Pay TV . . .

Mr. Audley: FM radio services, pay TV, MuchMusic's music service, where you are dealing, as in radio, with music. So there is a problem that not everyone is in compliance. The suggestion has been made that this provision should be restricted to off-air broadcasters and that it might leave . . .

Mr. Juneau: I think we discussed that a bit when we were writing our views here. It indicates that we are not dogmatic about this, but we did raise it and we considered that those are more or less pay TV systems, not general broadcasters. So you introduce another way of defining it. You said "over the air", so maybe there could be special classes of pay TV type of broadcasters.

Mr. Audley: Thank you. I am asking that because the corporation of course has extensive experience and some understanding based on that experience of what is possible and what is reasonable.

Mr. Juneau: I think this indicates generally the direction of our thinking. I would not want you to think we felt we were writing the Bible when we wrote this. It indicates the general trend of our thinking.

• 2055

Mr. Audley: On page 19 you say that you have some concerns about the commission's ability to establish specific requirements for licensees to spend money to advance the goals in the act. In fact, the commission has been doing that since 1982, beginning with the pay television decision, and does it now in relation to radio broadcasters' contributions to CTL. In the Global decision, it established requirements that money be spent. Could you just clarify your concerns about that? Why is that a problem?

Mr. Juneau: I am not worried about the CRTC, and it does not apply to us since they have not done it for the CBC. I am not worried at all about the CRTC saying to a broadcaster that they know his books and that his profits and projections are pretty good, so they will expect him to invest quite a bit more and even put a figure on that in his programming over the next two years. I have no objection to that. We used to do that all the time with CTV and it worked very well. But as an ex-CRTC person and an observer, I am somewhat worried about a regulatory body saying that we will spend so much more on a certain category of programs, and I think that is getting pretty close to managing instead of managers.

Mr. Audley: In relation to the availability of CBC services, the task force says that foundation services should be available to everyone, but the CBC should be allowed to provide specialty services. If those services are provided in a scrambled

[Translation]

M. Juneau: Je crois que vous avez raison. La télévision payante . . .

M. Audley: Les postes de radio FM, la télévision payante, la chaîne de musique MuchMusic, dans votre propre secteur, à la radio, avec la musique. Je crois que tous ne respectent pas les exigences. On a suggéré que cette disposition soit restreinte aux seuls radiodiffuseurs qui émettent, ce qui laisserait . . .

M. Juneau: Je crois que nous avons discuté de cette question dans le mémoire que nous vous avons présenté. Nous avons indiqué que nous n'étions pas dogmatiques à ce sujet, mais nous avons soulevé la question et nous avons indiqué qu'il s'agissait plus ou moins de réseaux de télévision payante, pas de radiodiffuseurs généraux. Vous avez présenté une autre définition. Vous avez dit «radiodiffuseurs qui émettent»; il pourrait peut-être y avoir une catégorie spéciale pour les radiodiffuseurs du type télévision payante.

M. Audley: Merci. Je pose cette question, car la Société a évidemment beaucoup d'expérience, ce qui lui permet de comprendre un peu ce qui est possible et raisonnable.

M. Juneau: Je crois que cela indique de façon générale comment nous envisageons la question. Je ne voudrais pas vous laisser sur l'impression que nous avons cru écrire la Bible lorsque nous avons rédigé ce mémoire. Il indique notre opinion générale.

M. Audley: À la page 19, vous dites que vous avez des doutes quant à la capacité du Conseil d'établir des exigences particulières qui obligerait les détenteurs de licences à dépenser plus d'argent afin de réaliser les objectifs énoncés dans la loi. En fait, le Conseil suit cette voie depuis 1982; il a commencé par la décision sur la télévision payante, et il le fait actuellement au sujet de la contribution des propriétaires de postes de radio à la CTL. Dans la décision sur le réseau Global, il a exigé que le réseau investisse de l'argent. Pouvez-vous clarifier vos inquiétudes à ce sujet? En quoi cela est-il un problème?

M. Juneau: Je ne suis pas inquiet au sujet du CRTC, et cette question ne s'applique pas à nous, car il n'y a pas eu d'exigence pour Radio-Canada. Je ne doute pas que le CRTC soit capable de dire à un radiodiffuseur qu'il connaît ses états financiers, que ses prévisions et ses profits sont très bons, et par conséquent qu'il s'attend à ce qu'il investisse un peu d'argent, et même qu'il chiffre cet investissement pour les deux prochaines années. Je ne m'oppose nullement à cette politique. Nous avons l'habitude de procéder ainsi tout le temps avec CTV et cela fonctionnait très bien. Mais à titre d'ancien du CRTC et à titre d'observateur, je suis inquiet de ce qu'un organisme de réglementation dise: nous allons dépenser tant pour une certaine catégorie d'émissions; selon moi, c'est presque faire le travail à la place des directeurs.

M. Audley: En ce qui concerne la disponibilité des services de Radio-Canada, le groupe de travail affirme que les services de base devraient être offerts à tous, mais que Radio-Canada devrait être autorisé à offrir des services spéciaux. Si ces